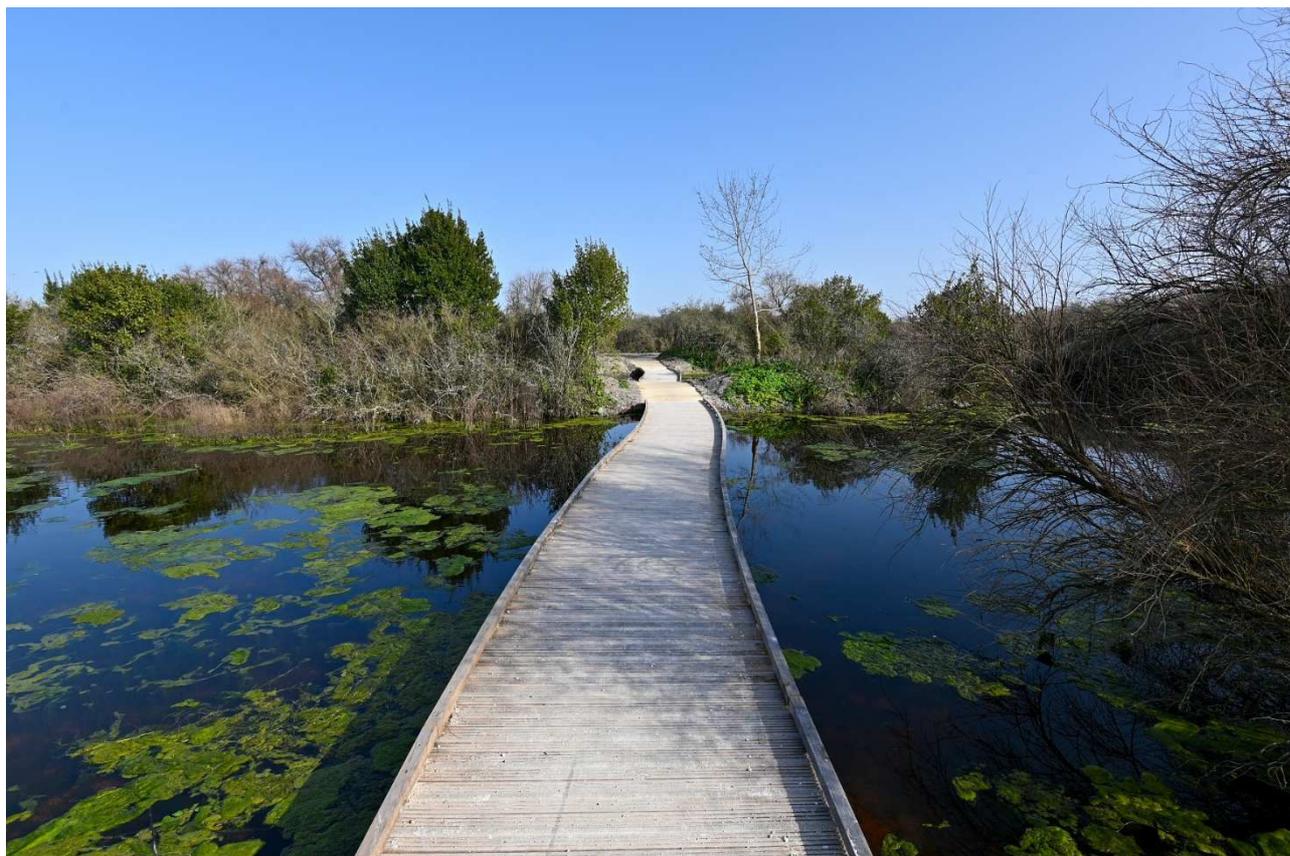


Contrat Territorial Re-Sources 2021-2023 des aires d'alimentation de captage de Varaize – Fraise – Bois Boulard et Anais

Contrat Territorial 2021-2023 des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelaise

## DOSSIER DE PRESSE

**Protection de l'eau potable et des milieux humides à La Rochelle :**  
**Signature du Contrat Territorial Re-Sources et du Contrat territorial**  
**des marais et côtiers de l'Agglomération Rochelaise**  
Exemple du Marais de Tasdon et des lacs de Villeneuve-les-Salines



**Marais de Tasdon** : un système hydraulique complexe - eau douce, eau salée, eau saumâtre - entièrement réhabilité pour favoriser l'épanouissement de la biodiversité, renforcer le captage de carbone, et intégrer la promenade et la découverte sans perturber l'écosystème.

*Crédit : Julien Chauvet - Ville de La Rochelle*

**BUREAU PRESSE / RESPONSABLES DES RELATIONS MEDIAS**

**Cabinet du Maire de La Rochelle et Président de la Communauté d'Agglomération**

**Anne Michon** - +33 (06) 17 01 43 72 - [anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr)

**Géraldine de Oliveira** - +33 (06) 78 82 95 04 - [geraldine.de-oliveira@ville-larochelle.fr](mailto:geraldine.de-oliveira@ville-larochelle.fr)

- P3. Contrat Territorial Re-Sources 2021/2023**  
des aires d'alimentation des captages d'Anais,  
Fraise-Bois-Boulard et Varaize
  
- P5. Premier Contrat Territorial 2021-2023**  
des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelaise
  
- P7. Chantier de renaturation du Marais de Tasdon  
et des lacs de Villeneuve-les-Salines à La Rochelle**

## Contrat Territorial Re-Sources 2021/2023

### des aires d'alimentation de captage de d'Anais, Fraise-Bois-Boulard et Varaize

---

La **Communauté d'Agglomération de La Rochelle**, l'**Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, la **Région Nouvelle-Aquitaine**, le **Conseil Départemental de Charente-Maritime**, la **Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime**, la **coopérative Terre Atlantique**, la **coopérative Océalia**, **Bio Nouvelle-Aquitaine**, la **Fédération des Cuma des Charentes**, la **Ligue de Protection des Oiseaux** et la **Communauté de Communes Aunis Sud** signent un **Contrat Territorial Re-Sources 2021/2023 des aires d'alimentation de captage d'Anais, Fraise-Bois-Boulard et Varaize**.

**Doté de 1,2 millions d'euros, le programme Re-Sources pour 2021/2026 a pour objet d'assurer la meilleure qualité possible de l'eau potable, des nappes phréatiques et des captages.** Pour cela deux grands leviers sont actionnés : la surveillance accrue de la présence de produits phytosanitaires, nitrates et autres intrants et leur réduction.

**Dès 2005 la Ville de La Rochelle s'est préoccupé activement de la qualité de l'eau potable et de la protection des nappes et captages dont elle était propriétaire et exploitante.** Un premier contrat Re-Sources a été signé en 2009 et reconduit en 2016.

Dans la continuité de ces précédents contrats, **ce nouveau contrat territorial Re-Sources prévoit de limiter les pressions sur l'eau et les milieux à l'échelle de l'exploitation tout en maintenant une activité agricole performante.** Il s'agit aussi de **limiter les sols nus pour empêcher les lessivages**, en semant des plantes après les cultures, ou en laissant des résidus de culture sur place. Plus généralement, il a pour **objectifs d'aménager durablement le territoire, valoriser et diffuser les connaissances et construire des synergies** avec les autres projets du territoire.

Toutes les actions agricoles, individuelles et collectives seront menées par les **professionnels agricoles, des associations, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Communauté de Communes Aunis Sud** et comme par exemple le développement de l'Agriculture Biologique, l'Agriculture de Conservation des Sols ou encore les couverts végétaux hivernaux pour empêcher les lessivages.



**Captage d'eau potable de Varaize**  
à Périgny

*Crédit : Julien Chauvet -  
Ville de La Rochelle*

## Programmes Re-Resources : des résultats visibles

**Les captages d'Anais, de Fraise-Bois-Boulard** entre Vérines et Anais, et **Varaize** à Périgny, sont les trois captages historiques d'eau potable de la Ville de La Rochelle. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 ils sont sous la compétence de la Communauté d'agglomération de La Rochelle.

**A eux trois ils alimentent un tiers de l'eau potable des rochelais et la totalité de celle des habitants de Bourgneuf et Montroy.** Grâce au dialogue entrepris avec les collectivités, les agriculteurs, la Chambre d'Agriculture, la Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique de Nouvelle-Aquitaine Bio NA, la fédération départementale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole ou encore la coopérative Terre Atlantique, de nombreuses actions concrètes ont pu être mises en œuvre.

**Depuis 2009, la ville de La Rochelle a acquis 63 ha autour de ses captages dont 43 ha ont été loués aux agriculteurs** via des baux ruraux environnementaux, **9 ha boisés** et **3 ha mis en jachère ou prairie naturelle**. En complément, un accompagnement des agriculteurs est proposé pour leur **conversion vers des pratiques agricoles bio ou agro-environnementale**. **Des formations et des outils** sont également proposés pour diminuer l'utilisation d'intrants dans les cultures, planter des arbres et des haies...

**3% des surfaces agricoles ont été reconquises** et sont en Agriculture Bio sur les aires d'Alimentation de Captage. **Une coopérative a été créée : Biolopam** - plantes aromatiques bio - qui compte aujourd'hui **22 producteurs**.

Aujourd'hui environ **38 000 mètres linéaires de haies** ont été référencées dans le Périmètre de Protection Rapproché des captages dont certaines grâce au programme Re-Resources. Des agents ont été formés aux techniques alternatives au désherbage chimique.

Un réseau de **suivi et surveillance des eaux souterraines et superficielles** a été créé, complété par un **suivi annuel des oiseaux communs** et des **inventaires naturalistes** sur les captages.



Arrivée de l'eau des captages à la **station de Fraise**

*Crédit : Pierre Meunié - CdA La Rochelle*

## Premier Contrat Territorial 2021-2023 des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelaise

---

La **Communauté d'Agglomération de La Rochelle**, **l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, la **Région Nouvelle-Aquitaine**, le **Conseil Départemental de Charente-Maritime**, les **communes d'Aytré, Clavette, La Jarne, Nieul-sur-mer, Périgny, La Rochelle, Saint-Rogatien** et les **associations syndicales ASA du marais de Gatineau, ASA Aytré La Jarne Angoulins-sur-Mer, ASCO des marais Gâts d'Angoulins-sur-Mer** signent le **1<sup>er</sup> Premier Contrat Territorial 2021-2023 des Marais et Côtiers de l'Agglomération Rochelaise**.

**Mis en place par l'Agence de l'Eau**, ces contrats ont pour objectif de restaurer et entretenir les cours d'eau afin d'atteindre leur bon état écologique, comme fixé par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau de 2000.

Pour l'agglomération de La Rochelle, il s'agit de retrouver, grâce à une **vision globale de territoire**, des **milieux aquatiques en bon état de fonctionnement** : capables d'accueillir la biodiversité végétale et animale et doté d'une capacité auto-épuratrice. Un autre enjeu majeur réside dans la capacité des milieux à contribuer à la protection de la ressource en eau potable.

**Le contrat concerné les marais rétro-littoraux et cours d'eau côtiers, qui ne sont pas compris dans les bassins versants de la Charente au sud ou de la Sèvre niortaise au nord.**

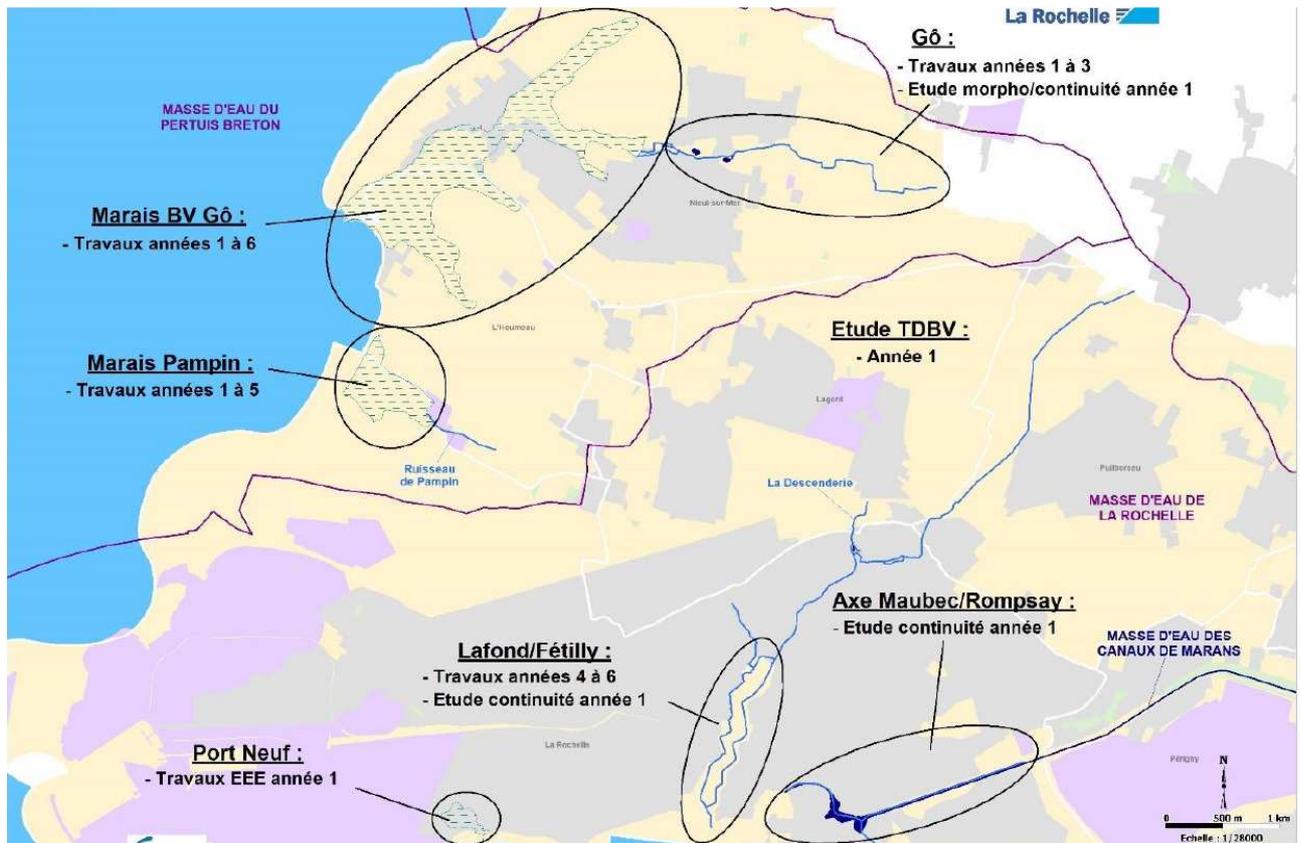
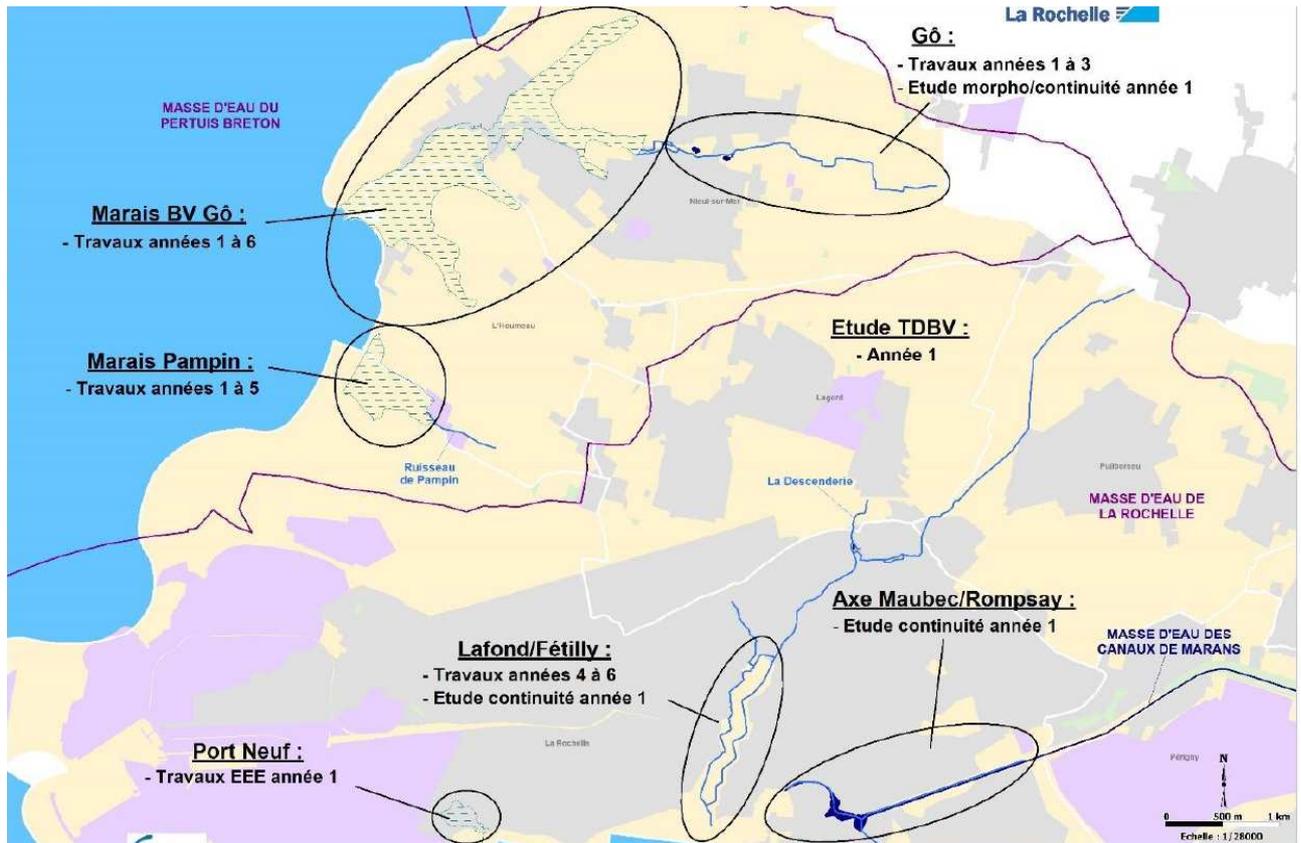
Si la qualité générale des marais salés est convenable, les marais doux et encore plus leurs cours d'eau présentent des dégradations importantes. **Les cours d'eau côtiers vont donc être traités en priorité** : entretien et restauration des lits, des berges et de leur végétation, continuité écologique, lutte contre les espèces exotiques envahissantes aquatiques. Les principaux cours d'eau concernés sont : **le Go, le Lafond, le Fétilly, la Moulinette et l'Otus**.

Des travaux d'entretien, de restauration et de protection des berges des principales voies d'eau sont également prévus pour les **marais rétro-littoraux : marais d'Aytré / La Jarne / Angoulins-sur-Mer, marais du bassin versant du Go dont le marais Gatineau, marais Pampin, marais du Chay et marais de Tasdon** qui vient de faire l'objet d'une très importante renaturation.

En complément, **des diagnostics et études vont être menés jusqu'en 2026**, ainsi qu'un **suivi et une évaluation des actions**.

La réalisation du contrat 2021-2023 est estimée à **5,425 M€ TTC** (65% d'aides financières et 35% d'autofinancement par les 11 maitres d'ouvrage.

## Cartes de situation des marais et cours d'eau





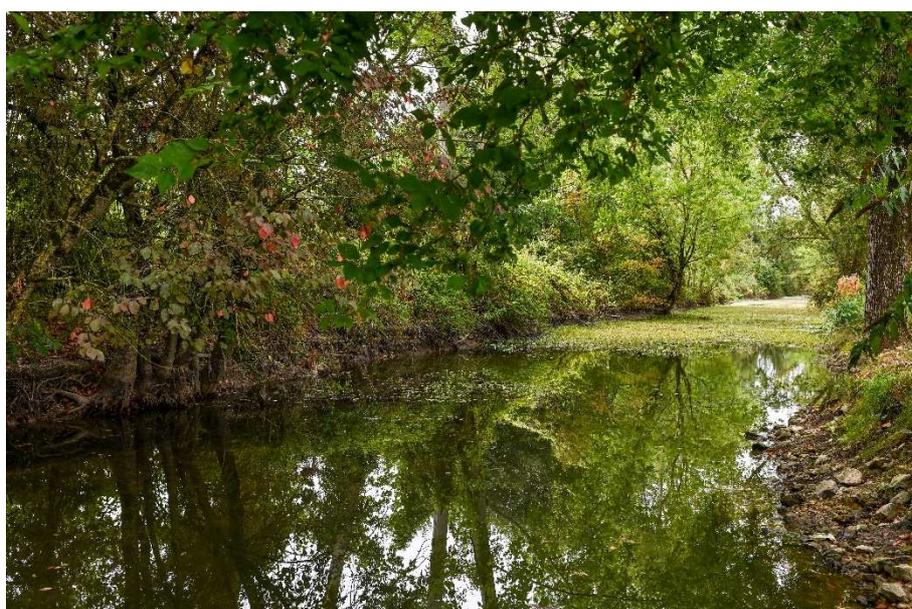
**Marais du Chay**  
à Angoulins-sur-Mer

*Crédit : Julien Chauvet -  
Ville de La Rochelle*



**Marais de Pampin** à La Rochelle

*Crédit : Pierre Meunié -  
CdA La Rochelle*



**Cours d'eau de La Moulinette**  
à Périgny

*Crédit : Pierre Meunié -  
CdA La Rochelle*

## Chantier de renaturation du Marais de Tasdon et des lacs de Villeneuve-les-Salines à La Rochelle

---

**Le Marais de Tasdon et les Lacs de Villeneuve-les-Salines viennent de faire l'objet d'un vaste et inédit chantier de renaturation.** Ancien marais salant déconnecté de la mer puis remblayé sur ses franges, le site a été réaménagé après **20 mois de travaux d'un montant de 5,3 millions**. Cette zone humide exceptionnelle a ainsi retrouvé son schéma hydraulique complexe et propice à l'accueil de la faune - entre eau saumâtre, douce et salée -, ses ilots, ses lacs, et ses végétaux tout en protégeant les riverains des risques d'inondations pluviales. **A moins de deux kilomètres du centre-ville, La Rochelle offre désormais un espace de biodiversité (154 espèces d'oiseaux) que les visiteurs peuvent découvrir sans perturber grâce à un nouveau réseau de chemins et de passerelles.**

Le Marais de Tasdon et les lacs de Villeneuve-les-Salines n'échappent pas aux pressions qui s'exercent partout dans le monde : **réchauffement climatique, espèces invasives et pollution** contribuent à la perte des espèces et des espaces naturels. Le Mair a également sa propre histoire locale. **Déconnecté de la mer** et faute de pluies printanières, les **bassins se sont asséchés**. Sans eau les oiseaux migrateurs et les oiseaux d'eau ne trouvent plus leur habitat et leurs zones de nidification. Ils quittent le site. Les **espèces invasives horticoles** prolifèrent aux dépens de la faune et la flore locales indispensables à la diversité du site.

Fort de ces constats, **la Ville de La Rochelle s'est engagée en 2016 dans un vaste projet de réhabilitation du Marais de Tasdon et des Lacs de Villeneuve-les-Salines, concrétisé par deux ans de travaux entre 2019 et 2021.** Au cœur de ce programme de renaturation exceptionnel en France par la surface et la diversité des milieux : **remettre en fonctionnement le système hydraulique naturel complexe du marais - entre eau douce, eau salée, eau saumâtre - et conserver des capacités de le réguler** à minima quand les conditions météorologiques le nécessitent.

Cette **résurrection du Marais** a plusieurs objectifs complémentaires et qui concourent à l'ambition La Rochelle zéro carbone : la régulation des eaux pluviales, la lutte contre les inondations, le captage du carbone, la biodiversité, sans oublier les aspects pédagogiques d'un tel milieu et plus simplement le plaisir des promenades.

### De vastes travaux

Une partie du marais salant remblayé dans les années 90 a été restauré : **10 hectares de zones humides ont été recréés pour réguler les eaux pluviales.**

**Le cours de la Moulinette** qui longe le Marais de Tasdon avait été élargi et sur-creusé à différentes époques. Il **a été retravaillé sur 2,5 km** pour lui redonner une pente, un lit et des méandres adaptés à son réel débit. Cette cure de jouvence lui a permis de retrouver une mosaïque d'habitats propres à ce type de cours d'eau côtier.

**Les lacs du quartier de Villeneuve les Salines** s'étendent sur 15 hectares. Ils ont vocation à stocker les eaux pluviales. Un gros travail a été réalisé pour créer une grande variété d'habitats : talutage des berges en pente douce, création de hauts-fonds, transformation de presqu'île en île pour la tranquillité de la faune, plantations de ceintures de végétation aquatique.

Au cœur du chantier : une gestion hydraulique du site a été remise en place. **Neuf ouvrages hydrauliques et les chenaux** ont été aménagés pour **retrouver la maîtrise de l'eau** du marais grâce aux entrées d'eau douce et de mer.

Enfin, des aménagements piétons, des passerelles, des voies cyclables et un poste d'observation haut ont été installés pour faire découvrir le site aux promeneurs en toute sécurité, et en toute tranquillité pour les espèces présentes.

Le Marais est un site pilote inscrit dans la démarche La Rochelle zéro carbone pour l'axe Carbone bleu qui consiste à évaluer dans quelles mesures les marais et zones humides jouent un rôle dans la captation du carbone via les micro-organismes aquatiques.

Un **plan de gestion** du Marais doit être défini dans les deux ans à venir, ainsi que les modalités de gestion hydraulique.

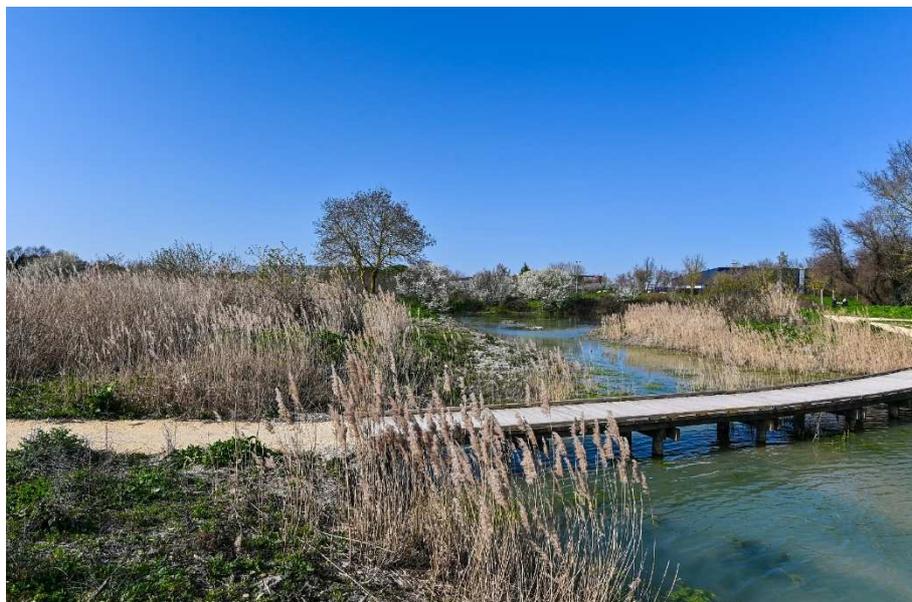
## Repères

- 84 hectares de marais et lacs à réaménager
- 170 000 m<sup>3</sup> de remblais argilo-calcaire enlevés
- 10 hectares de zones humides créés
- 2 hectares d'annexe hydraulique créés
- 30 000 m<sup>3</sup> de capacité de stockage des eaux pluviales
- 9 ouvrages hydrauliques créés
- 64 000 plantes aquatiques, 115 arbres, 1 200 arbustes plantés
- 12 km de chemins vélos/piétons, 4 km de chemins réservés à la promenade piétonne
- 15 passerelles installées

**Avant même la fin des travaux, de nombreuses espèces d'oiseaux ont été observées :** Avocette élégante, Echasse blanche, Barge à queue noire, Canard Tadorne de Belon, Spatule blanche, Martin pêcheur, Héron cendré, Petit gravelot, Vanneau huppé, Aigrette, Chevalier gambette, Faucon Hobereau.

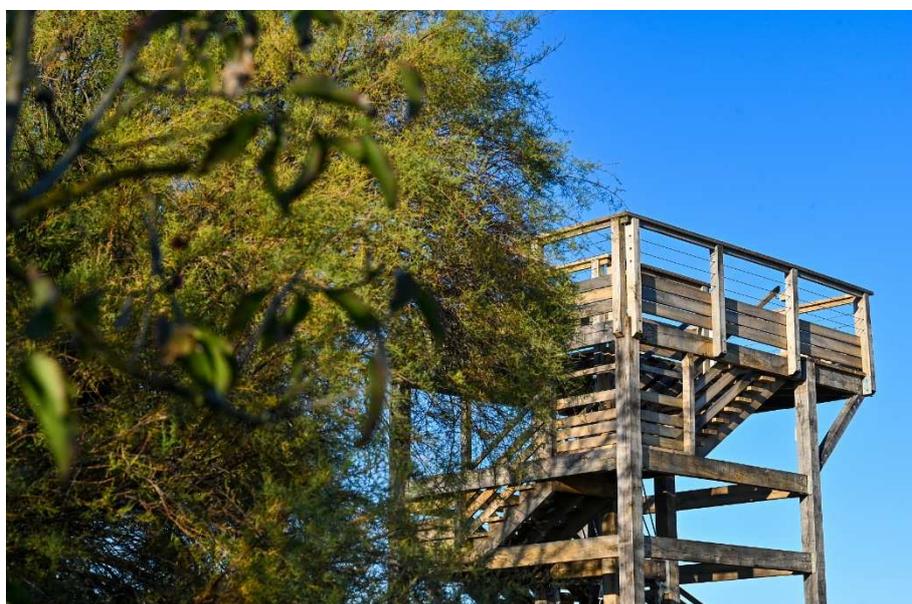
## Chantier

- **Maitrise d'ouvrage et pilote** : Ville de La Rochelle
- **Budget** : 4,8 millions d'euros HT dont  
1,9 millions d'euros de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
1,8 millions d'euros de la Ville de La Rochelle  
500 000 euros de la Région Nouvelle-Aquitaine  
100 000 euros de l'Europe/FEDER  
440 000 euros de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle  
96 000 euros de la Ville d'Aytré
- **Instruction** : DDTM au titre de la Loi sur l'eau et la DREAL pour le volet espèces protégées  
**Maitrise d'œuvre** : Atelier Cépage génie écologique Hydratec gestion hydraulique  
**Partenaires techniques** : Charier TP / Bibaut Environnement terrassement terrestres et aquatiques, Buesa ouvrages hydraulique, ID Verde végétalisation, Bois Loisirs Création mobilier, pontons et passerelles.
- **Calendrier**  
5 ans de projet dont 3 ans d'études et 20 mois de travaux  
Etudes : décembre 2016 à novembre 2019  
Chantier : décembre 2019 à septembre 2021



**Marais de Tasdon** : de nouveaux chemins pour découvrir sans perturber

*Crédit : Julien Chauvet - Ville de La Rochelle*



**Marais de Tasdon** : Tour d'observation

*Crédit : Julien Chauvet - Ville de La Rochelle*



**Marais de Tasdon** : Tadorne de Belon et Avocettes

*Crédit : Julien Chauvet - Ville de La Rochelle*